



Déclaration liminaire de la FSU (SNES, SNEP, SNESUP) à la CAPA d'accès au corps des professeur-es agrégé-es par liste d'aptitude (14 mai 2020)

Madame la Rectrice,

Le contexte dans lequel nous siégeons aujourd'hui est tout à fait inédit, et ce à bien des égards.

La forme de cette réunion, tout d'abord, ne laisse pas de nous interroger. Certes, nous comprenons les contraintes engendrées par la pandémie que nous traversons mais à l'heure où les professeurs des écoles et les collègues de collège recommencent à accueillir les élèves dans leurs classes dans des conditions parfois très difficiles, il est surprenant de constater qu'un petit groupe d'adultes ne puisse être réuni au rectorat dans le respect du protocole sanitaire.

C'est par ailleurs un échelon supplémentaire qui est franchi vers l'affaiblissement du paritarisme, appelé à s'éteindre presque complètement depuis l'entrée en vigueur de la loi Dussopt le 1^{er} janvier dernier.

D'une façon plus générale, depuis des mois, le « dialogue social » entre le ministère et les représentants des personnels s'est fortement dégradé, et ce au détriment des personnels, du fonctionnement de l'institution, et *in fine*, des élèves, phénomène qui s'est encore accentué pendant la période d'enseignement à distance lié au confinement.

Comment la communication gouvernementale peut-elle à la fois féliciter les enseignants pour leur engagement dans la continuité pédagogique et confondre « vacances » et « confinement » ? Comment le ministère peut-il envisager sereinement la rentrée de septembre en maintenant en l'état la réforme du lycée et du baccalauréat, ainsi que les suppressions de postes annoncées en janvier ?

Le fait que le Ministre s'entête à maintenir les oraux de français en est un exemple particulièrement frappant : pourquoi persister, dans le contexte actuel, à faire comme si cet examen pouvait se dérouler normalement et continuer à alimenter le stress des élèves, des enseignants et des familles, alors qu'il est impossible d'organiser la tenue des épreuves en garantissant la sécurité sanitaire des élèves et des personnels ?

Pour ce qui est de l'objet de la réunion de ce jour, l'accès au corps des Professeurs agrégés par liste d'aptitude, nous pouvons constater depuis deux ou trois ans une augmentation considérable du nombre de candidats classe normale, ce qui reflète l'aspiration à la reconnaissance institutionnelle de la part des collègues. L'objectif de cette promotion doit cependant demeurer un débouché pour les collègues ayant déroulé l'ensemble de leur carrière. Avec 311 possibilités de promotion cette année contre 356 l'an passé et une dizaine de promotions par an pour notre académie, elle est loin de pouvoir répondre aux aspirations des collègues en termes de reconnaissance et de revalorisation.

Les élus de la FSU ont, comme d'ordinaire, examiné tous les dossiers de candidature. Nous nous félicitons de constater le respect de la continuité des inscriptions sur la liste académique et la prise en compte d'une année sur l'autre des échanges que nous avons au sein de cette instance. Nous ferons cependant parfois des propositions alternatives afin de faire en sorte que les dossiers proposés soient ceux ayant le plus de chance d'aboutir lors de la CAPN de nomination.

Nous remercions les services pour les documents fournis et leur disponibilité durant la phase de préparation de cette CAPA.

Nous aurons enfin 4 vœux à soumettre au vote de la CAPA :

- Le passage du 1/7ème au 1/5ème pour le calcul des promotions par liste d'aptitude ;
- La création d'une agrégation dans toutes les disciplines ;
- L'augmentation du nombre de postes à l'agrégation, tant à l'externe qu'à l'interne ;
- Des règles collectives et transparentes de nomination par liste d'aptitude traduites dans un barème.